



ECHOS DU CONSEIL

Date du Conseil Municipal	11 Avril 2011
Rédacteur	Michel Amiotte
Titre	Echos du Conseil Municipal du 11 Avril 2011
Titre Archivage	Format : CM_yymm-Initiales-Rédacteur-Titre.doc CM_1104-AM-Finances.doc

Echos du Conseil Municipal du 11 Avril 2011

Les points essentiels de l'ordre du jour étaient financiers.

Vote des taux d'imposition 2011 pour la colonne communale

Les différentes taxes communales	Taux 2010	Taux 2011
Taxe d'habitation	12.11 %	16.95 %
Taxe sur foncier bâti	14.43 %	14.43 %
Taxe sur foncier non bâti	89.93 %	94.29 %
Contribution foncière des entreprises CFE	12.53 %	20.08 %

Suite au [remplacement de la taxe professionnelle par une contribution économique territoriale](#) (CET), qui comprend une contribution foncière des entreprises (CFE) et une contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), il a fallu attendre l'état de notification des taux d'imposition de la part de la Trésorerie de Gex pour voter ces taux..

Après une étude approfondie de cette réforme et de son incidence budgétaire sur les collectivités territoriales et sur les citoyens, notre groupe constate que cette modification fiscale ne brille pas par sa clarté. Elle se solde, comme le fait remarquer la Fédération des Maires de Villes Moyennes, par une altération du lien entre les communes et les entreprises. [On passe d'une fiscalité majoritairement économique \(taxe professionnelle\) à un impôt ménage prépondérant \(taxe d'habitation\).](#)

A la suite d'une cuisine qui allie des allocations compensatrices, taxes additionnelles et alimentation d'un fonds national de garantie de ressources pour les communes, notre commune, excédentaire par rapport aux produits des impôts 2009, va devoir verser l'excédent de 719 217 € pour les communes déficitaires de l' Ain! (Voir les simulations du Ministère des services publics sur les incidences de la réforme pour les communes)

[Oui, nous sommes pour la solidarité intercommunale, mais pas sur le dos de nos concitoyens en réduisant les charges sur les entreprises.](#)



Echos du Conseil

Groupe « Solidaires pour l'avenir de Gex »

Est-ce que les collectivités territoriales (Conseil Régional, Conseil Général et communes) retrouveront leurs revenus qui fondent actuellement, sans que cela soit dû au réchauffement climatique, et est-ce que certains citoyens ne seront pas les dindons de la farce ? En tout cas, le département cède son ancienne part de taxe d'habitation aux communes pour compenser partiellement la diminution des produits fiscaux issus des entreprises.

Cette réforme ne semble pas perturber la majorité communale, au vu des intervenants lors du débat, il n'y a eu des échanges qu'entre notre groupe, Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire Général. Nous avons donc voté contre ces taux pour les raisons ci-dessus mentionnées, même si cette année, la commune n'a pas augmenté ses taux ! Attendons maintenant les taux d'imposition des parts intercommunale, départementale et régionale pour connaître les sommes de nos impôts locaux que nous devrions acquitter en 2011!

Approbation d'une première décision modificative du budget 2011. (1ère DBM)

Les dépenses d'investissement 2011 sont augmentées, suite à l'achat d'une propriété de M. Crochat et d'un terrain de M. Court.

La propriété de M. Crochat :

Nous avons été surpris par l'augmentation du prix de vente de la propriété qui avait été inscrit au budget primitif 2010 pour un montant de 400 000 € (DIA : 375 000 €). La proposition actuelle de vente est maintenant de 725 000 €. Monsieur le Maire a précisé que cette augmentation était due à une offre d'achat concurrente. Il a, en outre, dit que cette propriété n'était pas adaptée à l'installation d'une AMAP et qu'il y avait d'autres terrains susceptibles d'accueillir ce type d'exploitation agricole !

Le Terrain de M. Court

Le montant de la vente du terrain situé derrière l'école Parozet s'élève à 240 975 €
Pour une surface de 3213 m²

Les dépenses et recettes de fonctionnement ont aussi été modifiées suite à la réforme de la taxe professionnelle. Le résultat du vote, 3 contre (nous) et 2 abstentions.

Autre point à l'ordre du jour : les travaux de réhabilitation et d'extension du complexe sportif du Turet vont pouvoir débuter dans les semaines à venir, le conseil a entériné à l'unanimité le choix des entreprises par la commission d'appel d'offres.

Le montant cumulé des offres des entreprises retenues pour l'ensemble des lots attribués mieux disantes est de 6 404 209.21 € TTC et fait ressortir une plus value de + 3.21 % par rapport à l'estimation maîtrise d'œuvre